FEDE INFO

mars 2020

ÉDITORIAL 2
Le choix du réalisme
et du partenariat social

RECAPITALISATION DE LA CPPEF 4
Des faits plutôt que
des fake news

LA NÉGOCIATION ÇA PAIE 7
Les succès de la FEDE
et les dangers du
jusqu'au-boutisme

ÉDITORIAL

LE CHOIX DU RÉALISME ET DU PARTENARIAT SOCIAL

Ce mois de mars, le Grand Conseil se prononcera sur la proposition du Conseil d'État concernant la réforme nécessaire du financement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'État de Fribourg (CPPEF). En automne, ce sera au tour de la population.

Après avoir travaillé d'arrache-pied et obtenu des améliorations significatives dans la proposition du Conseil d'État, les associations membres la FEDE – qui ont été les seules à formuler des propositions pour faire avancer ce dossier – ont donné leur accord à la nouvelle proposition qui sera débattue par le Grand Conseil. Si ce dernier ne revoit pas le projet à la baisse, les associations feront bloc derrière cette proposition et mèneront campagne pour donner toutes les chances à un succès devant le peuple.

Car, à la fin, c'est la population qui décidera ! Ce n'est pas anodin et c'est ce qui distingue aussi ce dossier d'autres réformes de caisses de pension, comme celle qui a eu lieu en Valais. Nous sommes absolument convaincus que la population acceptera de soutenir les mesures transitoires proposées par l'État, si elle sent que les forces en présence sont en accord sur le sujet.

Après une étude très précise de la situation, des expertises actuarielles complémentaires et d'âpres négociations avec le Conseil d'État, les associations membres de la FEDE sont convaincues que la proposition faite aujourd'hui est la meilleure possible. Elle garantit les rentes à terme, elle met fin au subventionnement croisé, qui n'est ni acceptable, ni légal, et, grâce aux mesures compensatoires, elle limite les pertes à un niveau raisonnable en comparaison avec ce qui se passe dans d'autres caisses de pension.

Il faut bien peser les mots. Bien sûr que tout le monde aurait souhaité que les rentes ne baissent pas, mais la proposition est en effet raisonnable par rapport à toutes les autres si-

tuations envisageables. Les mesures compensatoires sont aussi nécessaires : « Nous ne pouvons tout simplement pas nous passer de l'argent injecté par l'État dans ce projet », témoigne un cantonnier assuré auprès de la CPPEF.

Les associations de la FEDE ont fait une analyse des risques objective et rigoureuse. La FEDE, par déontologie, a toujours joué la carte de l'objectivité et de l'honnêteté. Son seul intérêt est de préserver une caisse saine pour l'avenir des assuré-e-s. **Après, fidèle à leurs habitudes, les associations membres de la FEDE laissent une parfaite liberté d'interprétation à leurs membres.** Durant les dernières semaines, dans leur contact avec ces dernières et ces derniers, les associations ont constaté qu'une grande partie des personnes concernées avaient une vision très réaliste de la situation, bien loin de la fureur véhiculée par les plus bruyants.

Que dit notre analyse des risques ? En cas d'échec devant la population cet automne, la caisse devra, suivant ses obligations légales, mettre sur pied un autre plan dès le 1er janvier 2022 – mais sans aucune mesure compensatoire de l'État et sans la moindre marge de négociation. Ce plan B pénalisera les assuré-e-s de manière beaucoup plus grave. Le directeur de la caisse, Gilles André, l'a souligné dans *La Liberté*. Si la population refusait le projet qui lui est proposé, « la situation sera très difficile. Le comité de la caisse devra réformer celle-ci sans aide financière de l'État. Sans délai, car l'autorité de surveillance exigera aussitôt un plan de financement. »

Ceux qui veulent faire croire qu'en cas de refus du peuple, le Conseil d'État reviendra avec un projet plus favorable aux assuré-e-s vendent du rêve. Le canton ne voudra sans doute pas formuler une proposition plus généreuse que celle que le peuple aurait refusée, c'est de la logique politique de base. Et certainement pas avant l'entrée en vigueur des modifications exigées par la loi au 1er janvier 2022. L'autorité de surveillance de la CPPEF, contrairement à son homologue vaudoise, a déjà fait savoir qu'elle n'accorderait pas de délais. Nier la nécessité de réformer la CPPEF, c'est comme nier le réchauffement climatique.

Nous croyons au partenariat social dans le respect de chacun et… de la réalité. Nous sommes convaincus que si le Conseil d'État, les associations et le personnel avancent unis pour la votation populaire, les assuré-e-s auront obtenu la meilleure réforme possible. Dans le cas contraire, il nous restera les yeux pour pleurer.

RECAPITALISATION DE LA CPPEF

DES FAITS PLUTÔT QUE DES FAKE NEWS

La recapitalisation de la CPPEF est-elle bien nécessaire ?

Avec un taux de couverture aux environs de 75 % fin 2019, la CPPEF dépasse le palier légal fixé à 60 % pour 2020 et n'est pas très loin des 80 % de couverture requis à l'horizon 2050. Est-il vraiment nécessaire de la recapitaliser maintenant ?

OUI, car, si rien n'est fait, les prestations versées aux retraité-e-s seront supérieures aux cotisations des actifs et actives au cours des 30 prochaines années. Le taux de couverture tomberait alors à près de 50 % en 2052.

Pourtant les rendements ont été excellents en 2019.

OUI, et nous pouvons d'ores et déjà nous réjouir des chiffres qui seront connus sous peu, mais **c'est très loin de suffire.**

Les bons rendements de 2019 sont dus à la flambée des cours de la bourse. Les résultats boursiers étant par nature très variables, c'est leur moyenne à long terme qui importe ; en l'occurrence, 2019 compense les résultats décevants des années précédentes. Le plan prévoit de servir un intérêt annuel moyen de 2,5 %. Pour y arriver il faut compter sur une performance solide des placements de la caisse. Il serait cependant totalement utopique de compter sur des performances boursières pharamineuses année après année pour combler un déficit structurel entre les prestations et les cotisations.

Pour preuve la crise du coronavirus a déjà effacé la les deux tiers des gains que la bourse suisse a enregistré en 2019.

Comment en est-on arrivé là ?

Deux changements fondamentaux sont survenus au cours des 10 dernières années :

Les dispositions transitoires de la **modification de la LPP** du 17 décembre 2010 ont imposé aux institutions de prévoyance de droit public de suivre un plan de financement leur permettant d'atteindre une couverture de 80 % en 2052.

Nous sommes passés de **4,19 cotisant-e-s par bénéficiaire en 2009 à**

3.05 en 2018. Ce ratio actifs/bénéficiaire est encore appelé à diminuer sous l'effet des départs en retraite des « baby-boomers » et de l'accroissement de la durée de vie. Cette réalité oblige toutes les caisses à revoir leur plan de financement. Plus on attend et plus la facture sera lourde pour les employés actifs.

Qu'est-ce que la FEDE a obtenu ?

La FEDE a exigé et obtenu l'exécution d'une deuxième expertise actuarielle afin de s'assurer de la nécessité de l'assainissement de la caisse. Le comité a également mandaté un actuaire conseil indépendant pour l'appuyer dans les négociations et formuler des propositions au Conseil d'État.

La première version du plan de recapitalisation du Conseil d'État se traduisait par des pertes de rente de plus de 15 % pour les assuré-e-s de 50 ans et plus à l'âge de 64 ans.

L'intervention de la FEDE, avec les propositions de son actuaire, a permis de ramener ces pertes à 9.5 % pour les assuré-e-s dès 45 ans, d'assurer une répartition des sacrifices plus équitable entre les différent-e-s assuré-e-s et de mieux protéger les professions les plus exposées. Le plan sera également plus avantageux pour les collègues qui diminuent leur temps de travail pour se consacrer aux tâches familiales et qui reprennent une activité sur le tard.

La FEDE a obtenu de l'État qu'il augmente sa contribution forfaitaire de 300 à 380 millions de francs, soit **80 millions.** Elle a aussi obtenu une **augmentation des cotisations à charge de l'État de 1 %** en moyenne, ainsi qu'une **augmentation de salaire permanente de 0.25 %, dès 2021.**

Au total, la FEDE a obtenu que l'effort de recapitalisation soit réparti à 58 % à charge de l'État et 42 % à charge des assurées, contre une répartition initiale de 50 % - 50 %.

Y avait-il plus à obtenir ?

Toute mesure additionnelle serait accueillie très favorablement, mais en prenant à sa charge 58 % du projet, l'État assume la même part que celle qu'il prend en charge pour les cotisations mensuelles (58 %). Il faut donc reconnaître que le Conseil d'État prend ses responsabilités et maintient une certaine cohérence. La détermi-

nation de la faîtière des enseignants soutenue par le comité de la FEDE a permis de rajouter une augmentation de 0,3 % de salaires pour 2020, un succès de plus.

Les cas de Genève et du Valais, qui se sont montrés plus généreux, sont parfois évoqués, mais ils sont trompeurs : le plan valaisan n'avait pas besoin de passer en votation populaire, le canton de Genève engrange quatre fois plus de rentrées fiscales que le canton de Fribourg.

Peut-on espérer que le Grand Conseil ira un peu plus loin que le Conseil d'État lorsqu'il examinera le plan, comme le Conseil général de la Ville de Fribourg l'avait fait ? On le souhaite, mais il faut garder à l'esprit que les rapports de force politiques ne sont pas du tout les mêmes dans ces deux parlements. Par ailleurs, **ce sera *in fine* la population fribourgeoise qui décidera du sort de ce plan.** Et pour la convaincre de consentir à cet effort financier, un consensus large entre partenaires sociaux et pouvoirs politiques s'avérera indispensable

Faire fi de cette réalité, c'est se mentir à soi-même et aux assuré-e-s.

Ne vaudrait-il pas mieux maintenir le régime actuel ?

CE N'EST PAS POSSIBLE. La loi exige de tendre progressivement vers un taux de couverture de 80 % et de l'atteindre en 2052. Si le plan de recapitalisation est rejeté, les autorités de surveillance imposeront des mesures d'assainissement d'urgence dès le 1er janvier 2022. Comme le délai sera trop court pour que l'État présente un nouveau plan, l'entier de l'effort sera à charge des assuré-e-s. **Les pertes de rentes s'élèveront à 18 %, voire 28 %.** C'est ce que nous devons absolument éviter.

Mais tôt ou tard, est-ce que le Conseil d'État pourrait présenter un meilleur plan en cas d'échec lors de la votation ?

LE PENSER REVIENT À PRENDRE UN ÉNORME RISQUE. La sensibilité politique de la population du canton de Fribourg penche davantage vers les mesures d'économie et les baisses d'impôts que vers les conditions sociales dans la fonction publique. Le Conseil d'État le sait d'autant mieux que sa composition reflète cette sensibilité. Les observateurs politiques interpréteront un revers comme un refus de la population de consentir à une dépense de 380 millions.

Par ailleurs, les partenaires se retrouveront sous la pression de l'Autorité de surveillance et devront agir dans l'urgence afin de parvenir à un nouvel accord le plus vite possible et seront en position de faiblesse au moment de négocier.

Il appartient à chacun et à chacune de se faire sa propre idée sur ce projet.

La FEDE et ses représentant-e-s ont le devoir de présenter aux assuré-e-s la situation de la manière la plus réaliste possible, afin que les délégué-e-s et les membres puissent prendre leur décision en toute connaissance de cause.

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, le comité de la FEDE a convaincu les délégué-e-s de soutenir ce projet. Une recapitalisation sans financement de l'employeur serait catastrophique. Les délégué-e-s ont suivi le comité à 61 voix pour, 7 contre et 8 abstentions.

Avec l'adoption de ce projet, le travail va continuer. La FEDE va également intervenir dans le cadre du projet de révision de la LPers pour obtenir des améliorations pour les agent-e-s de la police, pour les bas salaires et pour les collègues exerçant des professions pénibles.

LA NÉGOCIATION ÇA PAIE

Ces dix dernières années, la FEDE a obtenu de nombreux succès, grâce à sa stratégie de partenariat social. En plus des résultats quantifiables, la FEDE a également pu régler de nombreux problèmes en amont, dans des discussions sectorielles ou des situations personnelles, grâce à sa relation de confiance avec le canton.

LES SUCCÈS

- Augmentations salariales
  - Compensation totale du renchérissement
  - Augmentations réelles de salaires entre 2010 et 2020

  } **TOTAL 2,7 %**
- Une semaine de vacances supplémentaire
- Compensation du travail de nuit de 15 % pour les heures entre 23h et 6h du matin
- Augmentations salariales grâce à EVALFRI pour les principales professions (enseignement, police, soins)
- Adaptation à la hausse de plusieurs indemnités
- Le congé paternité
- Le retrait des mesures d'économie dans l'enseignement
- Reconnaissance de la pénibilité dans le nouveau projet de loi
- Proposition d'amélioration de la santé des collaborateurs dans le cadre de la politique RH
- Mise en place du dispositif de lutte contre le harcèlement
- Maintien du statut de droit public pour l'HFR

LES DANGERS DU JUSQU'AU-BOUTISME

La lutte syndicale doit-elle cesser lorsqu'un compromis acceptable a été trouvé ou se poursuivre jusqu'au bout, coûte que coûte ? Le précédent de la compensation du travail de nuit devrait nous mettre en garde. Petit rappel des faits.

L'État de Fribourg avait pour habitude de compenser le travail de nuit de son personnel par une indemnité financière. Mais à la suite de la restructuration de l'HFR, en 2007, le personnel de celle-ci a changé de statut et s'est retrouvé soumis aux dispositions de la loi sur le travail. Or celle-ci impose que le travail de nuit soit compensé en temps, à raison de 10 % au minimum, entre 23h et 6h. En raison de l'équité de traitement, toute la fonction publique devait être logée à même enseigne. Le Conseil d'État avait alors posé sur la table une proposition très honnête comprenant le maintien de l'indemnité et une compensation en temps de 20 %, qui s'appliquait dès 20h. Pour les personnes concernées par le travail de nuit, dont la pénibilité n'a plus à être soulignée, le progrès était substantiel.

Le Conseil d'État demandait en échange que chaque association de personnel membre de la FEDE renonce, par écrit, à demander une application rétroactive de ces dispositions. Face à l'importance de l'enjeu, toutes ont signé. Mais une de ces associations, qui aimait donner d'elle-même une image agressive, s'est risquée à faire circuler une pétition pour la rétroactivité. Le Conseil d'État a alors retiré son offre, aucun-e employé-e n'a bénéficié de compensation rétroactive et l'association en question a fini par sortir du giron de la FEDE.

Aujourd'hui, les employé-e-s de la fonction publique qui travaillent de nuit bénéficient d'une compensation de 15 % au lieu des 20 % qu'ils et elles auraient dû obtenir. Et pour les trois heures entre 20h et 23h, c'est de 0 % au lieu de 20 % dont on parle. Le préjudice est énorme.

Dans le cas de la CPPEF, le jusqu'au-boutisme pourrait coûter beaucoup plus cher encore.

IMPRESSUM
FEDE
Bd de Pérolles 8
Case postale 533
1701 Fribourg

026 309 26 40
secretariat@fede.ch
www.fede.ch

FEDE